



**Economie circulaire et solidaire**

**Décision n°2024-255**

**Objet** : signature de la convention de demande de subvention au Département des Hauts-de-Seine pour un projet de végétalisation dans le cadre du dispositif Curious Lab'

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville a été accompagnée par le Département dans le cadre de son dispositif Curious Lab' pour renforcer la végétalisation,

Considérant que suite aux premières présentations du défi par la Ville devant le Curious Lab', le Département a proposé à la Ville de déposer un dossier de financement des défis du Curious Lab',

Considérant que l'enveloppe allouée permettra de financer partiellement la création des îlots de fraîcheur afin d'améliorer le cadre de vie des scéens et des scéennes,

DECIDE de demander au Département une subvention de 17 000 euros dans le cadre de ce dispositif.

Fait à Sceaux, le 6 août 2024



Philippe LAURENT